

# COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 10

\* Date de convocation du Conseil Municipal: le 4 mai 2015

**PRESENTS:** DARTAILH Jean-Louis, DODE Evelyne, BRETAUDEAU Jean-Yves, CALETTI Jean-Pierre, RUIZ Julien, HUERTAS Vincent, DE LA ROSA Stéphanie, CONSTANTINI Nathalie, BOUCLY Lucienne, DORNON Josiane

**ABSENTS EXCUSES :** CHARPENTIER Lionel, SERPETTE Angélique, MALLET Jacqueline, RE Cédric

**ABSENTS :** CASTETS Séverine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** DODE Evelyne

procuration : 4

## ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL
- DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS AUX ABORDS DE L'ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
- DEMANDE DE SUBVENTION CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE LA GIRONDE
- TRANSFERT DU STADE MUNICIPAL
- ACHAT DE TERRAIN DESPUJOLS, LALANNE
- DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)
- CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION DE COORDINATION SPS - REALISATION DU PROJET »EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE
- CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - REALISATION DU PROJET »EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE
- AMORTISSEMENTS: SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PLEIN DROIT ENTRE LA CDC DU SUD GIRONDE ET LA COMMUNE DE HOSTENS
- REVALORISATION : TARIFS EN M3 ET ABONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2015
- FEU ARTIFICE 2015
- DECISION MODIFICATIVE
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Ouverture de séance à 20h40

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour comme suit :

- Transfert de structures légères de l'école
- Achat véhicule utilitaire
- Remplacement éclairage public vétuste
- Location d'un terrain communal à la zone d'activité.

Vote à l'unanimité

Mr le Maire informe de son absence du 24 mai au 20 juin 2015. Les adjoints seront présents suivant le calendrier ci-dessous :

Du 24 mai au 07 juin : Mme Mallet

Du 07 juin au 17 juin : Mme Constantini

Du 17 juin au 20 juin : Mr Caletti

Mr le Maire distribue les plannings des prochaines réunions du Conseil Municipal aux élus.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8+3 proc

CONTRE : Boucly, Charpentier

ABSTENTION : De La Rosa

## **DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS AUX ABORDS DE L'ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation des trottoirs aux abords de l'Ecole depuis le carrefour à feux route départementale n°3 de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Le montant de la subvention s'élève à 36 000 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents.

POUR : 10+4 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **DEMANDE DE SUBVENTION CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de réaliser le restaurant scolaire de l'Ecole, de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Le montant de la subvention s'élève à 54 000 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents.

POUR : 10+4 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE LA GIRONDE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de réaliser des travaux de construction et d'aménagement de la salle de restauration et de la cuisine qui vont accueillir des enfants notamment de l'ALSH, APS et TAP, de demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde.

Le montant des travaux s'élève à 354 000 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents.

POUR : 10+4 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **TRANSFERT DU STADE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de transférer le stade municipal à la zone artisanale, sur la parcelle communale section D1953.

La somme estimative est de 50 000 € comprenant :

Soit 25 000 €

Nivellement

Déplacement des barrières

Déplacement des buts

engazonnement

Soit 25 000 €

Eclairage

Vestiaires

Club house

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au transfert.

POUR : 8+3 proc

CONTRE : Boucly + Charpentier

ABSTENTION : De La Rosa

## **ACHAT DE TERRAIN DESPUJOLS, LALANNE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'acheter des parcelles situées route de Mont de Marsan, section B N° 467, 468 et 466, d'une surface totale restante constructible de 8 000 m<sup>2</sup> appartenant aux propriétaires DESPUJOLS Marie-Claude et LALANNE Jeannette née DUDEZERT, pour un montant de 235 000 € (pour 160 000 € et 75 000 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à l'achat.

POUR : 7+3 proc      CONTRE : Charpentier      ABSTENTION : De La Rosa, Boucly, Huertas

#### **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur est proposée par la Perception de Belin Beliet concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 919.85 € (Mme VERON Vanessa : surendettement, effacement de la dette).

Cette somme sera prélevée au compte 6542 « créances irrécouvrables » du budget de l'eau .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer la dite créance.

POUR: 8+2 proc      ABSTENTION :0      CONTRE : Huertas, Boucly,Charpentier,Serpette

#### **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur est proposée par la Perception de Belin Beliet concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 52.33 € (année 2012 NPAI et demande renseignement négative).

Cette somme sera prélevée au compte 6542 « créances irrécouvrables » du budget de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer la dite créance.

POUR : 10+3 proc      ABSTENTION : 0      CONTRE : Serpette

#### **CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION DE COORDINATION SPS - REALISATION DU PROJET »EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire précise qu'il a été retenu un Cabinet pour la mission de coordination SPS- pour la réalisation du Projet « Extension et restructuration du groupe scolaire à Hostens ».

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir le Cabinet ELYFEC situé à BEGLES (33) pour la somme de 3 264 € H.T soit 3 916.80 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POUR : 9+3 proc      CONTRE :0      ABSTENTION : De La Rosa, Charpentier

#### **CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - REALISATION DU PROJET »EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire précise qu'il a été retenu un Cabinet pour la mission de contrôle technique- pour la réalisation du Projet « Extension et restructuration du groupe scolaire à Hostens ».

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de retenir le Cabinet QUALI CONSULT situé à GRADIGNAN (33) pour la somme de 6440 € H.T soit 7728 TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POUR : 8+3 proc      CONTRE :0      ABSTENTION : Boucly,De La Rosa, Charpentier

#### **AMORTISSEMENTS : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux décident de fixer les amortissements du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Article 2813 : amortissement bâtiments eau (forage)	102 114,09 euros	2 042.28 euros	50 ans
Article 28158 : amortissement installation réseau eau	565 168,79 euros	14 129.23 euros	40 ans
Article 28158 : amortissement renforcement AEP	238 320.20 euros	5 958.01 euros	40 ans
Article 28158 : amortissement réseau eau	118 092.35 euros	2 952.31 euros	40 ans
Article 28158 : amortissement installation réseau asst	496 479,86 euros	8 274.67 euros	60 ans
Article 28156 : amortissement station épuration	735 045.38 euros	24 501.50 euros	30 ans
Article 28158 : amortissement réseau d'eau	238 320.20 euros	5 958.01 euros	40 ans
Article 28156 : amortissement liner	7 460.00 euros	1 492.00 euros	5 ans

POUR : 10+4 proc      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PLEIN DROIT ENTRE LA CDC DU SUD GIRONDE ET LA COMMUNE DE HOSTENS**

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de signer des conventions avec la Communauté des Communes du Sud Gironde.

Il explique que, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé et de l'article L5211-4-1 du CGCT, la CDC du Sud Gironde met à la disposition de la Mairie de Hostens, deux agents, en vue d'exercer les fonctions d'agent entretien des Accueils Périscolaires (APS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme définie dans lesdites conventions jointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer lesdites conventions avec la Communauté des Communes du Sud Gironde.

POUR : 10+4 proc                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **REVALORISATION : TARIFS EN M3 ET ABONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2015**

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de revaloriser les divers tarifs eau assainissement comme suit pour l'année 2015 :

ABONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT

Ils sont portés à 27.37 € (ancien tarif : 27.10 € pour 6 mois)

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Prix du m3 eau : 0.77 € (ancien tarif : 0.76 €)

Prix du m3 assainissement : 1.30 € (ancien tarif : 1.29 €)

POUR : 8+2 proc                      CONTRE: Boucly, Serpette, Charpentier                      ABSTENTION : De La Rosa

## **FEU ARTIFICE 2015**

Après consultation de la Commission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la Société ASC située à SAINT DENIS EN VAL (45) afin de réaliser le feu d'artifice qui aura lieu le 2 août 2015 sur la commune de Hostens pour un montant de 2 000 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au dossier.

POUR : 8+4 proc                      CONTRE : Bretaudeau, Huertas                      ABSTENTION : 0

## **TRANSFERT DE CONSTRUCTIONS LEGERES DE L'ECOLE**

Afin de réaliser les travaux d'extension et restructuration de l'école, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de transférer deux constructions légères à la zone artisanale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au transfert.

POUR : 10+4 proc                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## **ACHAT DE VEHICULE D'OCCASION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un véhicule utilitaire complémentaire pour les Services Techniques. Un véhicule d'occasion serait envisageable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à l'achat.

POUR : 10+4 proc                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## **REPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIER peut nous allouer une aide afin de remplacer l'éclairage public vétuste.

Les lampadaires à changer en priorité seraient ceux de la Résidences Les Bruyères et une partie de ceux de la Résidence les Gravasses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire demander la subvention.

POUR : 10+4 proc                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## **LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNALE A LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer un terrain communal à la zone artisanale afin d'y installer Nature Landes, une entreprise qui propose d'installer un parc de loisirs de plein air pour adultes et enfants, un lieu de séminaires...

Un contrat de location serait signé entre la Commune de Hostens et Nature Landes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer un contrat de location.

POUR : 10+4 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

DM (ci-jointe)

Séance levée à 23 h 25